



**Colloque «Les nouveaux acteurs politiques»,
Université de Montréal, 8 et 9 mai 2008.**

Proposition de session (s):

Européanisation des acteurs et démocratisation de l'UE

Thématique

La (les) session(s) de travail aura pour objectif principal de regrouper des travaux contemporains sur la question de la démocratisation de l'Union Européenne et la contribution des acteurs sociaux dans la promotion de l'europanisation. Toute proposition de communication est bienvenue et pourra être envoyée à l'organisateur avant la date limite du 12 décembre 2007 afin que la liste finale des conférenciers puisse être envoyée à la SQSP.

En effet, bien qu'il existe un commun accord sur l'existence d'un «déficit démocratique» de l'UE, le débat sur la démocratisation de l'UE se caractérise avant tout par la divergence des solutions proposées pour résoudre le même problème. Par conséquent, en cohérence avec la thématique générale du Congrès, la session s'organisera autour d'une perspective novatrice, à savoir, le rôle de nouveaux acteurs sociaux et politiques dans la promotion des processus d'europanisation et de démocratisation de l'UE. La session se divisera ainsi autour de deux axes principaux:

(1) les acteurs politiques et sociaux et la démocratisation de l'UE

Ce thème de travail se focalisera sur la nature de l'«animal» politique que constitue l'UE, en réfléchissant théoriquement ou empiriquement sur le type de système démocratique qui caractérise l'UE. Les contributions historiques, sociologiques, institutionnelles et politiques cherchant à caractériser la nature de la démocratie européenne sont les bienvenues. Il s'agit de s'intéresser aux relations existantes entre les acteurs politiques et sociaux entendus au sens large (citoyens ordinaires, élites politiques, groupes d'intérêts, partis politiques, syndicats...) et la démocratisation possible de l'UE. En d'autres termes, tout en éclairant les possibilités d'accès, d'influences et de contrôles de l'UE par les acteurs politiques et sociaux, il sera intéressant de tenter de caractériser le système politique européen au regard des théories de la démocratie et d'en définir les implications. L'UE est-elle une démocratie populaire, représentative, électorale, post-parlementaire ? Comment les citoyens ordinaires ou d'autres acteurs sociaux peuvent-ils participer ou contrôler les décisions prises au niveau européen ? L'UE est-elle une démocratie «minimaliste» à la Schumpeter, ou un nouveau type de

démocratie supranationale ? Il s'agira tout autant de penser les implications de l'intégration européenne sur notre manière théorique de penser la démocratie, que le rôle pratique de nouveaux acteurs politiques et sociaux dans la démocratisation de l'UE.

(2) le rôle de nouveaux acteurs politiques dans la promotion du processus d'eupéanisation

Alors que le premier thème s'intéressera exclusivement au système politique européen en lui-même, le second sous-thème de travail tentera de réunir des travaux portant sur le rôle des nouveaux acteurs politiques dans la promotion du processus d'eupéanisation au niveau national. Comment les sociétés civiles, les mouvements sociaux ou les organisations transnationales peuvent-elles contribuer au développement du processus d'eupéanisation ? Quels rôles les nouveaux acteurs sociaux peuvent-ils jouer, tant au sein de la «vieille Europe» qu'en Europe centrale et orientale, dans la promotion de l'eupéanisation ?

Contact organisateur

Mathieu Petithomme, Institut Universitaire Européen, Mathieu.Petithomme@eui.eu

Conférenciers confirmés

(1) Dragos Comescu, Université de Bucharest, «*Le déficit démocratique et les élections dans l'UE*», dcosmescu@yahoo.com

Faculté des sciences politiques, Université de Bucarest, rue Sfântul Stefan 24, sector 2, cod 023997, Bucuresti, ROMANIA

(2) Mathieu Petithomme, Institut Universitaire Européen, «*La consultation de nouveaux acteurs (groupes d'intérêts et représentants de la société civile) par la Commission Européenne constitue-t-elle une réponse appropriée au déficit démocratique de l'UE ?*», Mathieu.Petithomme@eui.eu

Département des Sciences Politiques et Sociales, Badia Fiesolana, Via dei Roccettini, 9, 50014 San Domenico di Fiesole, ITALIA

(3) Zbigniew Truchlewski, Collège d'Europe à Natolin, «*Repenser les sociétés civiles en Europe centrale*», zbigniew.truchlewski@sciences-po.org

College of Europe, Natolin Campus, ul. Nowoursynowska 84, PL 02-797 Warszawa, Box 120, POLAND

(4) Facundo Santiago, Université Autonome de Barcelone, «*Principe de subsidiarité et participation politique en Catalogne*», facundosantiago@gmail.com
c/Lepant 239 3^o 4^o, 08013 Barcelona, ESPANA

Résumés communications

(1) Dragos Comescu, «Le Déficit démocratique et les élections dans l'UE»

La qualité de la démocratie dans l'UE devrait se situer à un très haut niveau, comme dans chacun des États membres. Malgré cela, le paradoxe principal de la construction européenne est que la majorité des citoyens est favorable à la démocratie, considère ce système comme le meilleur possible, tout en exprimant de façon croissante un certain «désenchantement» sur la manière avec laquelle les institutions démocratiques

fonctionnent. Le paradoxe du déficit démocratique est ainsi ressenti au niveau "*grass roots*", étant médiatisé par les très faibles taux de participation lors des élections européennes. La participation réduite et le manque d'intérêt pour les questions européennes sont une illustration qu'avoir un droit de participation n'implique pas forcément la volonté de l'utiliser. Dans le cas de l'UE, il semble que de nombreux citoyens choisissent l'option «*exit*» plutôt que «*voice*». De plus, les partis politiques eux-mêmes axent leur campagne sur les problématiques nationales plutôt qu'européennes, dépolitisant indirectement ces dernières. Comment peut-on expliquer que l'existence d'un processus électoral ne procure donc pas de légitimité additionnelle à l'UE ? Quelles sont les pistes possibles afin que les élections européennes ne soient plus simplement des «élections de second ordre» ?

(2) Mathieu Petithomme, «*La consultation de nouveaux acteurs (groupes d'intérêts et représentants de la société civile) par la Commission Européenne constitue-t-elle une réponse appropriée au déficit démocratique de l'UE ?* »

Afin de tenter de remédier aux critiques relatives au «déficit démocratique», depuis le début des années 1990, la Commission Européenne a graduellement tentée d'inclure de nouveaux acteurs tels les groupes d'intérêts ou les représentants de la société civile au cours du processus d'initiative législative. La complexité des régulations communautaires a progressivement engendrée la consultation de nouveaux acteurs, spécialistes des thématiques abordées, afin de favoriser l'«efficacité» des directives. L'inclusion d'experts et de nombreux comités constitue un axe primordial de la «méthode communautaire», et un argument central mis en avant par la Commission afin de souligner son caractère inclusif. Cependant, bien que d'un point de vue technique, l'expertise et l'organisation de nouveaux acteurs au niveau européen puisse peut être contribué à la résolution de problèmes chaque fois plus complexes, d'un point de vue théorique, ces développements posent de nouvelles questions. Ainsi, quelles sont les implications en termes de légitimité de l'exercice croissant de la gouvernance de l'UE par des «institutions non-majoritaires» ? L'inclusion de nouveaux acteurs organisés au niveau européen contribue-t-elle à renforcer, à diminuer ou à transformer la manière avec laquelle la démocratie fonctionne en pratique ?

(3) Zbigniew Truchlewski, «*Repenser les sociétés civiles en Europe centrale*»

On associe souvent les sociétés civiles à la démocratie, les premières étant la condition de possibilité de la seconde. La société civile est vue comme le pilier de la démocratie qui, face à l'Etat, assure les droits civils et politiques. Or, en Europe Centrale, la faiblesse des sociétés civiles est une évidence qui n'a pas pour autant remis en cause la construction des démocraties sur les restes du bloc soviétique. Comment dès lors repenser les sociétés civiles en Europe Centrale pour rendre compte de leur réalité ? Dans l'acception du courant libéral de la philosophie politique, les sociétés civiles sont ce qui vient limiter l'hégémonie d'un pouvoir arbitraire, quand il n'est pas autoritaire. Une telle conception devrait donc être celle, aussi, des sociétés civiles en Europe Centrale qui ont eu à subir le joug nazi puis soviétique. Elles auraient même dû se renforcer face aux pouvoirs qui contestaient leur liberté. Or nombre d'analystes et d'universitaires montrent que ces sociétés civiles sont faibles. Pourquoi ? D'abord, le régime communiste a provoqué dans la société une défiance à l'égard de toute forme d'association obligatoire (comme les *komsomols* - associations où les jeunes étaient embrigadés) et, surtout, une remise en cause de toutes les règles d'action collective, celles-ci étant associées à l'Etat et au Parti Communiste. Ensuite, la force des liens individuels et privés

(famille et amis) aurait prévalu sur les organisations et associations à la chute du communisme. Enfin, la déception de la transition postcommuniste et la difficile réalité du capitalisme auraient favorisé le repli de la société sur elle-même.

Ce qui s'inscrit en filigrane de cette conception, c'est que la toute puissance du Parti Communiste aurait provoqué l'anémie des sociétés civiles. Mais du même coup on a du mal à expliquer deux phénomènes qui découlent de cette prémisse et qui sont diamétralement opposés. Comment expliquer ce paradoxe d'une société civile qui existe tout en se dérochant ? Sans doute faut-il repenser les sociétés civiles de l'Europe Centrale et ne plus les juger à l'aune du nombre d'associations, de leur poids et de leur relation avec l'Etat. Repenser la société civile d'Europe Centrale conduit donc à inclure l'héritage soviétique et à éviter de leur appliquer un concept propre au courant libéral de la pensée politique qui, tout en les dénaturant, les dévalue pour ce qu'elles ne sont pas ou ne peuvent être encore. L'eupéanisation des sociétés civiles en Europe Centrale tend cependant à les faire converger, à long terme, vers un rôle de partenaire, si ce n'est dans l'élaboration des politiques publiques, au moins dans leur consultation.

(4) Facundo Santiago, «Principe de subsidiarité et participation politique en Catalogne»

L'objectif de la communication est de présenter les résultats d'un instrument abstrait comme le principe de subsidiarité dans la façon concrète avec laquelle s'exprime le processus d'eupéanisation en Catalogne. La sélection de la Catalogne répond tant à sa position eupéiste, comme à ses capacités politiques et législatives qui lui ont permis une incorporation croissante dans le processus politique eupéen. Il s'agit de comprendre dans quelle mesure les programmes eupéens ont promu la participation de la société civile au niveau régional. Le principe de subsidiarité permet de garantir l'efficacité, en attribuant des compétences au niveau de gouvernement qui a les meilleures capacités d'actions. D'autre part, le principe de subsidiarité se présente aussi comme une garantie de proximité, permettant des prises de décisions les plus proches possibles du peuple. L'assignation des compétences et la répartition des pouvoirs au sein de l'UE évoluent en fonction des normes de l'efficacité et de la proximité. Le «principe de subsidiarité inversé», l'utilisation de la subsidiarité comme moyen pour fortifier l'autorité des régions et non de l'UE, apparaît comme une garantie de proximité pour l'accroissement de la participation citoyenne au processus d'intégration eupéenne. Ainsi, dans quelle mesure le principe de subsidiarité peut-il contribuer à la réduction du «déficit démocratique» de l'UE en rapprochant celle-ci des citoyens ? Le cas espagnol de l'«État des autonomies» permettra ainsi d'illustrer le rôle des régions dans la promotion du processus d'eupéanisation.